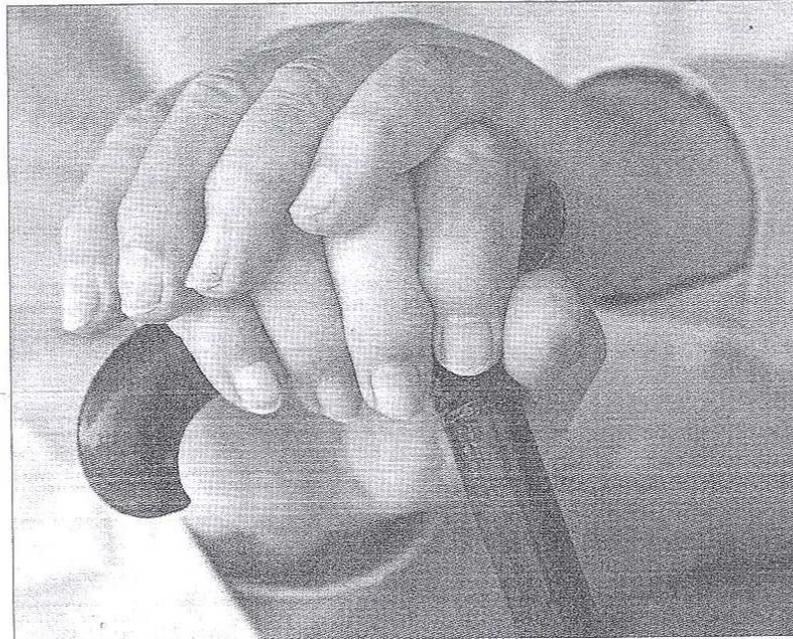


# Le gouvernement décide de ne pas décider

- Le conseil de la CMR ne débouche sur aucune mesure
- Les discussions avec les syndicats vont être relancées
- 214 millions de dirhams de déficit cette année

**L**A montagne a accouché d'une souris. Aucune mesure concrète sur le régime de retraite des fonctionnaires géré par la CMR n'est prise. Le gouvernement a encore une fois marqué le pas sur ce dossier. Le conseil d'administration de la CMR, tenu hier mardi 7 janvier, n'a arrêté aucune mesure. Le gouvernement a donc décidé de temporiser et compte reprendre les négociations avec les syndicats.

Présidé par Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances, le conseil de la CMR a fait le point sur le



*La réforme du régime de retraite des fonctionnaires attendra. Le gouvernement hésite toujours à prendre des mesures (Ph. Conception fotolia)*

régime des pensions civiles qui enregistrera son premier déficit cette année, 214 millions de dirhams au total. Calculs politiques obligent, le gouvernement veut donc prendre les mesures en concertation avec les syndicats. Des syndicats qui sont parties prenantes aux réunions de la commission technique sur les retraites et de la commission nationale. Et qui sont donc bien informés sur la situation de cette Caisse!

L'urgence du dossier retraite n'est plus à démontrer et l'inaction a un coût: plusieurs milliards de dirhams d'ici quelques années. La dette implicite du régime des pensions civiles géré par la CMR est de 800 milliards de dirhams, soit près des trois

quarts du PIB. Ses réserves seront épuisées d'ici 2021 si aucune mesure n'est prise. Aujourd'hui, l'architecture de la réforme est connue, mais reste le passage à l'acte. Une première étape consisterait à revoir les paramètres et la seconde devrait aboutir à la mise en place de deux pôles. Le premier sera dédié au secteur privé et le second au public.

Incontournable, cette réforme paramétrique permettra à la CMR de reporter la date des premiers déficits de quelques années. Sauf recette miracle, les fonctionnaires seront amenés à travailler plus, cotiser plus et gagner moins. Tous les paramètres devraient être retouchés: l'âge de départ à la retraite, le taux de cotisation ainsi que l'assiette et l'annuité de liquidation de la pension. Jusque-là le scénario arrêté (et ce n'est pas la première fois!) prévoit de porter l'âge de départ à la retraite de deux ans à partir de 2015. Il serait donc fixé à 62 ans et relevé progressivement à 65 ans au rythme d'un semestre par année.

Les taux de cotisations devraient également augmenter. L'effort devrait être assuré à part égale entre les fonctionnaires et l'Etat employeur. Les taux devraient être portés de 20 à 28% !

Le taux d'annuité et le salaire de référence devraient être également retouchés. Le premier devrait passer de 2,5 à 2% alors que le second tiendrait compte de la moyenne des salaires des huit dernières années avant la retraite. Une modification nécessaire et qui permettrait de corrélérer la liquidation de la pension avec l'effort de cotisation. Surtout que la rémunération de fin de parcours professionnel est généralement élevée et que la Caisse liquide la pension sur la base du dernier salaire. □

K. M.